



Filière grandes
cultures

Principales régions concernées :
Nouvelle-Aquitaine



 Bassins de production
 Localisation du porteur
de projet

Points forts en rapport avec les critères du Fonds Avenir Bio :

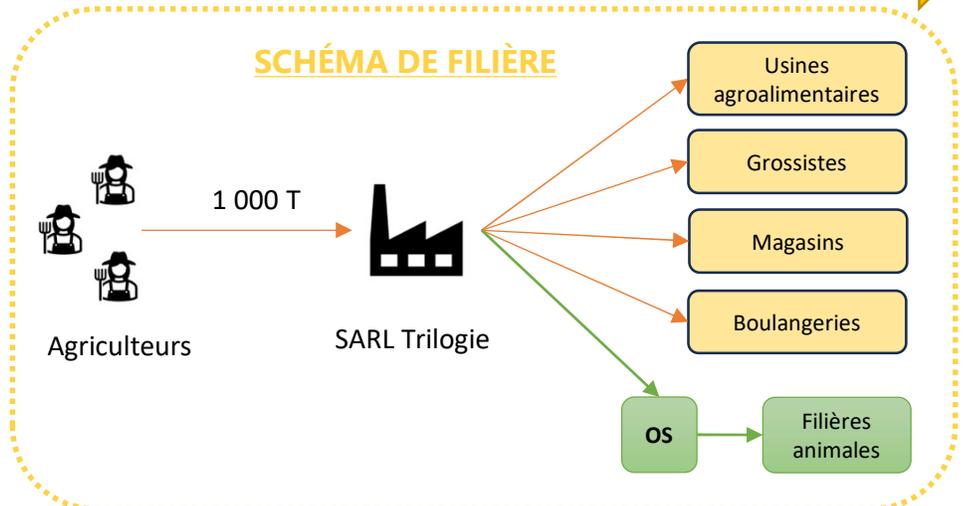
- Production de grains du projet fournie par 3 agriculteurs partenaires sous contrat
- Réflexion sur les rotations pour s'adapter au changement climatique et minimiser l'emploi d'intrants
- Amélioration de la compétitivité d'une petite structure BIO via les processus de stockage et triage
- Projet local

TRILOGIE

Le projet porté par la SARL Trilogie vise à améliorer la qualité des grains triés afin d'accéder à de nouveaux marchés plus rémunérateurs, notamment l'alimentation humaine. En effet, le porteur de projet rencontre des difficultés de commercialisation en raison de la présence de ravageurs dans les cultures (punaises, pyrales du haricot) impactant la qualité des graines (fripées, tâchées). En réponse à cet enjeu, la SARL a entrepris de moderniser la ligne de triage – stockage et de se tourner vers une nouvelle valorisation en transformant une partie des graines en farines (vendue à des boulangers, la restauration collective et des grossistes). L'acquisition d'un trieur optique permettra d'obtenir la qualité irréprochable nécessaire à la fabrication de farines et de répondre au cahier des charges clients. Le projet prévoit également l'installation d'un humidimètre, afin d'améliorer le stockage et la traçabilité des grains en vue d'une commercialisation en circuit court. Les 1 000 tonnes de grains traités dans le projet sont fournies par 3 agriculteurs associés au projet. Enfin, le choix des cultures (lentilles, pois chiches, tournesol, féverole) a été fait pour leurs capacités de résistance à la sécheresse, de lutte contre les adventices (cycles courts) et d'apport d'azote permis par la légumineuse.

Le porteur de projet : SARL TRILOGIE
Partenaires associés : SCEA Arboisé

Le projet se déroulera du 24 novembre 2023 au 30 novembre 2025



Le projet, d'un montant total d'investissements de 225 365 €, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 145 835 €.